



# Code de conduite pour s'occuper de personnes âgées

Le code de conduite pour s'occuper de personnes âgées décrit les comportements que vous devez adopter envers les consommateurs et la façon dont vous devez les traiter. Il comprend les 8 éléments présentés ci-dessous.

**A.**

Agir dans le respect des droits des personnes à la liberté d'expression, à l'autodétermination et à la prise de décision en conformité avec les lois et conventions en vigueur.

**B.**

Agir d'une manière qui traite les gens avec dignité et respect et valorise leur diversité.

**C.**

Agir dans le respect de la vie privée des personnes.

**D.**

Fournir des soins, des aides et prestations de manière sûre et efficace, avec soin et compétence.

**E.**

Agir avec intégrité, honnêteté et transparence.

**F.**

Réagir rapidement aux préoccupations concernant des questions pouvant avoir une incidence sur la qualité et la sécurité des soins, des prises en charge et prestations.

**G.**

Procurer des soins, des prises en charge et prestations qui sont exempts :

- i. de toute forme de violence, discrimination, exploitation, délaissement, abus, et
- ii. d'inconduite sexuelle.

**H.**

Prendre toutes les dispositions raisonnables en vue de prévenir et de réagir :

- i. à toute forme de violence, discrimination, exploitation, délaissement, abus, et
- ii. d'inconduite sexuelle.

Pour en savoir plus :

**Aged Care Quality and Safety Commission (Commission de la qualité et sécurité des soins aux personnes âgées)**

[agedcarequality.gov.au/providers/code-conduct-aged-care-information-workers](http://agedcarequality.gov.au/providers/code-conduct-aged-care-information-workers)

